

Commune de **LA CELLE-SUR-MORIN**

Plan Local d'Urbanisme *Modification*

PIÈCES ADMINISTRATIVES

“Vu pour être annexé à
l'arrêté du :

prescrivant l'enquête
publique du projet de
modification du
Plan Local d'Urbanisme”

Cachet et Signature
du Président :



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION



Accusé de réception en préfecture
077-200090504-20241024-D2024139-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Département de Seine et Marne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 octobre à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 09 octobre 2024 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents : 45 Pouvoirs : 14 Absents : 14 Excusés : 10 Votants : 59

Présents : MM. Et Mmes AULIAC Caroline, BERGAMINI Jean-François, BERRI-BERRI Emeline, BERTHELIN Céline, BOGARD Jean-Louis, BOULET Thierry, BOULVRAIS Daniel, Jean-François GUÉRIN suppléant de BOURDIER Monique), CANALE Aude, CARLIER Dominique, CHARBONNEL Jean-Luc, CHEVRINAIS Sophie, CORBISIER Sébastien, DE CLERCK Christophe, DE LADoucETTE Flore, DHORBAIT Guy, DOMARD Muriel, Philippe DUMONT (suppléant de DUPOUR Vincent), DURAND Daniel, FLEISCHMAN Thierry, FOURNIER Pascal, GUILBAUD Corinne, GUILLETTE Christine, HORDÉ Pierre, HOUDAYER Sébastien, JACOTIN Bernard, KIT Michèle, LESCURE Martine, MACHURÉ Dominique, MERCIER Angélique, -MIFFRE-PERETTI Laurence, MUSART Jean-Luc, NALIS Daniel, PERRIN Sylviane, PEZZETTA Sonia, PEZZETTA Ugo, PICARD Laurence, POISSON Francis, PRÉVOST Jean-Jacques, Dominique BOUCHASSON (suppléant de SCHAUFLEUR Jacqueline), THIERRY Pascal, VAN LANDEGHEM Jean-Marie, VIVET Emmanuel, VUILLAUME Didier et WARZOGHA Richard

Pouvoirs : ARNOULT François à Didier VUILLAUME - BARDET Jean à Daniel BOULVRAIS - BERNARD Françoise à Jean-Jacques PRÉVOST - BRUN Matthieu à Pascal FOURNIER - DELOISY Sophie à Sylviane PERRIN - ESMIEU Sarah à Bernard JACOTIN - FOURMY REUX Philippe à Ugo PEZZETTA - GOBARD Éric à Laurence MIFFRE-PERETTI - LOURENCO RIBEIRO Isabel à Emmanuel VIVET - MOLET Franz à Sébastien HOUDAYER - MICHON Maryse à Sophie CHEVRINAIS - POVIE Marie-Claude à Angélique MERCIER - RIESTER Franck à Laurence PICARD - SAINT MARTIN Michel à Jean-Louis BOGARD.

Absents excusés : AUTENZIO Christine CHAUVIN Joël - DAMET Éric - DENAMIEL Alexandre - LABORDE Fabrice - LIEVIN Maxime - MASSON Jean-François - PATIN Jean-Raymond - ROMANOW Patrick - VAUDESCAL Jean-Louis

Absents non excusés : ANCELIN Albane - BRODARD Yves - CANINI Joëlle - CAUX Nicolas - DESWARTE Philippe - FINOT Lysiane - MARCILLY Fabrice - RIMBERT Philippe - STANISLAS Marie-Noëlle - THEBAULT Pierre-Rick - THIEBAUT Anne-Marie - THOMAS Cédric - VALLÉE Fabien - VEYSSET Katy.

Secrétaire de Séance : Emmanuel VIVET

Délibération 2024-139 : Urbanisme : LA CELLE SUR MORIN : Prescription modification PLU

Par délibération en date du 11 juillet 2022 la commune de LA CELLE SUR MORIN a sollicité la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin que soient apportées certaines adaptations aux dispositions réglementaires de son PLU.

Ces changements concernent plus particulièrement :

- Les emplacements réservés
- La clarification des conditions d'implantation des constructions
- Les dispositions réglementaires relatives à l'aspect architectural
- Les dispositions réglementaires au sein des zones N et A

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants ainsi que R.153-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 1^{er} janvier 2020

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE

VU la délibération du conseil municipal de la Commune de La Celle sur Morin en date du 11 juillet 2022 sollicitant la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour adapter certaines dispositions réglementaires de son PLU.

L'ensemble des changements envisagés s'inscrivent dans les dispositions de la procédure de modification définie par les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré par 57 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Aude CANALE et Pascal THIERRY), le conseil communautaire décide :

Article 1 : de prescrire une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle sur Morin conformément aux dispositions de l'article L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Président pour mener cette évolution du PLU.

Coulommiers le 22 octobre 2024

Le Président

Ugo PEZZETTA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200090504-20241024-D2024139-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515

Conseil Municipal du Lundi 11 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 juillet 2022

Délibération n°2022-31

Membres en exercice : 15
Convocation du 4 juillet 2022

Présents : 9 + 2 pouvoirs
Affichage : 4 juillet 2022

Objet : Urbanisme / Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : sollicitation de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie dans le cadre de l'évolution d'un document d'urbanisme

L'an deux mille vingt-deux, le lundi onze juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mmes SCHAUFLEUR, Maire, PEREIRA, Adjointe, Mmes DANIEL, BRE, LEMAIRE, COLLARD
Mrs PHILIPPE, Adjoint, BOUCHASSON, BARCELLA

Absents avec pouvoir : M. DUMEE Alain à Mme SCHAUFLEUR Jacqueline
M. BENOIST Alain à Mme LEMAIRE Ingrid

Absents excusés : Mmes SABRE, VERMANDEL, Mrs GURY, SOULIER

Secrétaire de séance : Mme BRE Sylvie

Madame le Maire présente au conseil municipal la nécessité de faire évoluer le PLU afin de modifier les emplacements réservés notamment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le PLU approuvé le 24/05/2018,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25 octobre 2019 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Considérant la nécessité d'adapter le PLU afin de modifier les emplacements réservés notamment,

Considérant que les évolutions du PLU de la commune et les changements qui sont susceptibles d'y être apportés relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Accusé de réception en préfecture
077-217700632-20220711-CELLEB-2022-31-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Accusé de réception en préfecture
077-200090504-20241024-D2024139-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Lundi 11 juillet 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie pour adapter le PLU communal en particulier sur les points suivants :

- modification des emplacements réservés

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Mme SCHAUFLEUR



Accusé de réception en préfecture
077-217700532-20220711-D2022-31-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022